

NOTE DE SERVICE

à l'attention de

**L'ensemble des sapeurs-pompiers du
SDIS 53**

**GROUPEMENT DE LA PRÉVENTION
ET DE LA RÉPONSE
OPÉRATIONNELLE**

Objet : Renforts période estivale 2024

Dossier suivi par :
Lieutenant-colonel COGNARD
Tél. : 02 43 59 16 15
jc.cognard@sdis53.fr

Le ministère de l'intérieur, pour répondre aux nombreuses sollicitations liées aux évènements particuliers qui vont se dérouler sur le territoire national en 2024, va constituer des groupes et colonnes de renforts. Le SDIS de la Mayenne va contribuer aux renforcements demandés et pour cela doit déjà mesurer la disponibilité des personnels.

Les renforts sont répartis en 2 catégories :

N/réf. : N°24-008
SDIS/GPRO/JCC/ED
PJ :

Renfort pour évènements : ce type de renfort consiste à un engagement sur un site pendant une période donnée. 3 évènements sont répertoriés : le 80^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie, les Jeux Olympiques au Centre National de Tir Sportif (CNTS) à Châteauroux (36) et les Jeux Olympiques paralympiques au CNTS à Châteauroux (36).

Renfort prévisionnel pour la période feux de forêt : il s'agit de l'intégration d'un ½ groupe feu de forêt (GIFF) dans la colonne Ouest pouvant être engagé au niveau national soit en préventif, soit en curatif. De ce fait, l'engagement n'est pas garanti.

La participation des sapeurs-pompiers du SDIS de la Mayenne, à des renforts pour faire face à des situations particulières, ne peut pas se faire au détriment de la couverture opérationnelle départementale.

A ce titre, toute demande doit être validée par le chef de centre et/ou le chef de service/groupement pour les SPP et PATS en double statut. Pour cela, je vous demande de suivre la procédure fournie sur la fiche procédure n°62 (élaborée par le GEAC).

1. Renfort pour évènement :

a. 80^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie :

- Période d'engagement : du 5 juin au 10 juin 2024 inclus ;
- Pas de relève prévue ;
- Lieux d'engagement : sites du débarquement dans les départements de la Manche et du Calvados ;
- Missions : Commandement, INC ou SSUAP ;
- Compétences recherchées :
 - Chef de colonne, Chef de Groupe ;
 - CATE, COD 1, CE et EQ INC ;
 - CA SSUAP, COND et EQ VSAV ;
 - ISP ou MSP.

Adresse géographique :
Rue de l'Eglanière
53940 SAINT-BERTHEVIN

Adresse postale :
SDIS de la Mayenne
Rue de l'Eglanière
CS 60533 - SAINT-BERTHEVIN
53005 LAVAL Cedex

Téléphone : 02 43 59 16 00

b. Jeux Olympiques

- Période totale d'engagement prévue : du 26 juillet au 5 août 2024 inclus ;
- L'inscription peut se faire sur les périodes suivantes :
 - Période 1 : du 26 juillet -matin- au 31 juillet -soir- (6 jours) ;
 - Période 2 : du 31 juillet -matin- au 5 août -soir- (6 jours) ;
 - Possibilité de s'inscrire sur les 2 périodes (11 jours).
- Lieu d'engagement : CNTS de Châteauroux (36) ;
- Missions : Incendie et SSUAP ;
- 32 sapeurs-pompiers engagés ;
- Compétences recherchées :
 - 2 Chefs de Groupe ;
 - 4 CATE, 4 COD 1, 8 CE et 8 EQ INC ;
 - 2 CA SSUAP, 2 COND et 2 EQ VSAV.

c. Jeux Paralympiques

- Période totale d'engagement prévue : du 29 août au 5 septembre 2024 inclus ;
- L'inscription peut se faire sur les périodes suivantes :
 - Période 1 : du 29 août -matin- au 1^{er} septembre -soir- (4 jours) ;
 - Période 2 : du 1^{er} septembre -matin- au 5 septembre -soir- (5 jours) ;
 - Possibilité de s'inscrire sur les 2 périodes (8 jours).
- Lieu d'engagement : CNTS de Châteauroux (36) ;
- Missions : SSUAP ;
- 13 sapeurs-pompiers engagés ;
- Compétences recherchées :
 - 1 Chef de Groupe ;
 - 4 CA SSUAP, 4 COND et 4 EQ VSAV ;

2. Renfort prévisionnel :

a. Intégration à la colonne Ouest pouvant être engagée préventivement ou en départ immédiat au niveau national :

- Période d'engagement : du 13 juin au 30 septembre 2024 ;
- Les départs ont lieu le vendredi matin ;
- Les retours sont programmés le samedi soir ;
- Pas de relèves possibles en milieu de semaine.
- Lieu d'engagement : territoire national ;
- Missions : Dispositif préventif Feu de Forêt ou colonne de renfort ;
- Compétences recherchées par semaine :
 - 2 Chefs d'agrès CCF : FDF 2 ;
 - 2 Conducteurs CCF : COD 2 et FDF 1 ;
 - 4 équipiers CCF : FDF 1.

3. Procédure d'inscription et de validation :

a. La candidature se fait au moyen du progiciel AGATT. Il y a possibilité de se déclarer sur plusieurs périodes successives, hors cas exceptionnel, il n'y aura pas d'enchaînement de mission sans retour avec mise au repos.

La date limite des candidatures est fixée **au 21 avril prochain** pour l'ensemble des renforts.

Pour les personnels de la Sous-Direction Santé, l'évaluation des besoins, le recensement des disponibilités et le choix des personnels n'est pas connu et se fera par un autre biais.

- b. Le chef de centre ou de service émet un avis à la candidature de son personnel en validant le positionnement sur AGATT. Ne seront prise en compte que les candidatures ayant reçu un avis favorable du supérieur hiérarchique.
- c. Le Groupement Territorial (GT), associé au Groupement de la Prévention et Réponse Opérationnelle (GPRO) et au conseiller technique au besoin, réaliseront le dépouillement et la répartition des candidats.
- d. La réponse définitive sera apportée par le GT **le 30 avril**

4. Modalités de prise en charge :

L'indemnisation et la prise en compte du temps de travail sont comptabilisées conformément à la procédure n°62 (élaborée par le GEAC).

Je tiens le chef du Groupement de la Prévention et de la Réponse Opérationnelle (GPRO) à votre disposition pour tout complément d'information et toute difficulté dans l'application de cette note.

**Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint
du Service d'Incendie et de Secours,**




Colonel Franck BRIEND